



ISSY URBAN TRAIL REGLEMENT 8 février 2025

L'inscription à l'Issy Urban Trail implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE

L'Issy Urban Trail est une épreuve urbaine de nuit organisée par l'association Issy Triathlon. Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant exclusivement les trottoirs et espaces verts de la ville d'Issy-les-Moulineaux. L'Issy Urban Trail propose 6 courses :

Urban Marche S, Urban Trail S, Urban Trail M, Urban Trail XL, Urban Trail Relais et Eliminator.

1.1. Toutes les courses, sauf Eliminator

- Urban Marche S et Urban Trail S : environ 11.5km
- Urban Trail M : environ 16.5km
- Urban Trail XL : environ 24km au total (boucle du M puis boucle du S, sans repasser devant la Cité des Sports)
- Urban Trail Relais : environ 25km au total ; le 1er relayeur fait la boucle du M, le 2nd la boucle du S sans les 3 premiers km. Le passage de relais se fait par la seule transmission du dossard au niveau de l'oriflamme "RELAIS" située à l'intersection allée des Sablons / allée Gustave Eiffel. **La puce est portée par le 2ème relayeur.**

Pour les 5 courses ci-dessus, le départ et l'arrivée seront à la Cité des Sports. Chacune de ces courses se déroulera en une seule étape et à allure libre.

Départs (horaires donnés à titre indicatif, susceptible de légères modifications, en attente des validations autorités compétentes)

Horaire de départ	Course(s)	1er arrivé
20h	Eliminator	21h55
20h30	Urban Trail Relais, Urban Trail XL	22h
20h45	Urban Trail S	21h29
21h	marche S, Urban Trail M	21h55

Barrières horaires à avoir obligatoirement dépassé, sans quoi vous serez arrêté(e) :

Pour le XL :

- 22h30 : intersection rue de la Galiote / bd Garibaldi (km15.5)
- 22h50 : entrée du parc Barbusse (km17.5)
- 23h55 : arrivée



Pour le relais :

- 22h30 : intersection rue de la Galiote / bd Garibaldi (km15.5)
- 22h50 : entrée du parc Barbusse (km17.5)
- 23h55 : arrivée

Pour la marche : 23h55 : arrivée

1.2. Eliminator

L'Eliminator consiste en une boucle d'environ 3km avec un départ toutes les 20' pour les hommes et toutes les 22' pour les femmes, à répéter jusqu'à 5 fois, tant que le coureur passe le cut off qui diminue à chaque tour. Après ces 5 courses, les concurrents encore en course effectueront une 6ème course sur un autre parcours, qui les mènera à l'arrivée à la Cité des Sports.

Le premier départ est à 20h, il est commun pour les hommes et les femmes.

Le nombre de dossards est limité à 60, répartis de la manière suivante : 40 chez les hommes et 20 chez les femmes. A compter du 16 janvier 2025 inclus, si les 40 dossards hommes ou les 20 dossards femmes ne sont pas tous réservés, les dossards restants seront ouverts sans distinction de genre.

Le départ et l'arrivée des 5 premières courses se feront Esplanade des Constellations, impasse des 4 vents, à Issy-les-Moulineaux. Un point d'eau sera installé au départ.

La 6ème course, pour les coureurs encore en lice, partira du même endroit que les 5 premières courses, mais l'arrivée se fera à la Cité des Sports, en empruntant une partie du parcours de l'Urban Trail.

	Hommes		Femmes	
	Heure départ	Temps-limite	Heure départ	Temps-limite
course 1	20:00	00:18:00	20:00	00:20:00
course 2	20:20	00:16:20	20:22	00:18:00
course 3	20:40	00:15:00	20:44	00:16:20
course 4	21:00	00:13:50	21:06	00:15:00
course 5	21:20	00:12:50	21:28	00:13:50
course 6	21:40	arrivée(*)	21:50	arrivée(*)

(*) pas de temps-limite, arrivée à la Cité des Sports

2. PARTICIPATION

Les Urban Trails S, M et Relais et Urban Marche sont ouverts à toute personne, homme ou femme, née en 2009 ou avant, licenciée ou non.

L'Urban Trail XL et l'Eliminator sont ouverts à toute personne, homme ou femme, née en 2007 ou avant, licenciée ou non.

3. TRAIL EN AUTO-SUFFISANCE

L'Issy Urban Trail se court de nuit et en auto-suffisance.

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

4. JUSTIFICATIF

Pour vous inscrire, vous devez, au choix :

- posséder une licence FFTRI ou FFA **en compétition**
- ou posséder un certificat médical valide (v. conditions ci-dessous)
- ou remplir le Formulaire Info Santé lors de votre inscription en ligne

Précisions sur le Formulaire Info Santé :

Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 09 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive et le remplacer par le "Formulaire Info Santé" qui vous sera proposé lors de votre inscription en ligne. Dans le cas d'une réponse positive à une question du Formulaire Info Santé, un certificat médical sera exigé.

Le cas échéant, le certificat médical devra comporter une des mentions suivantes :

- **sport en compétition**
- **ou course à pied en compétition**
- **ou athlétisme en compétition**
- **et doit être daté de moins d'un an à compter de la date de l'épreuve (soit minimum 9 février 2024).**

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé suivant la grille ci-dessous :

jusqu'au 31 décembre 2024 :

<i>Marche S/Urban Trail S</i>		<i>Urban Trail M</i>		<i>Urban Trail XL/Relais</i>		<i>Eliminator</i>	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
15€	13€	20€	18€	25€	23€	39€	37€

du 1er janvier au 24 janvier 2025 :

<i>Marche S/Urban Trail S</i>		<i>Urban Trail M</i>		<i>Urban Trail XL/Relais</i>		<i>Eliminator</i>	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
22€	20€	27€	25€	32€	30€	46€	44€

du 25 janvier au 6 février 2025 :

<i>Marche S/Urban Trail S</i>		<i>Urban Trail M</i>		<i>Urban Trail XL/Relais</i>		<i>Eliminator</i>	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
27€	25€	32€	30€	37€	35€	51€	49€

Modalités d'inscription : exclusivement en ligne (v. lien "Inscriptions / S'inscrire" sur

<https://www.issytriathlon.com/iut>), avec paiement en ligne ; aucune inscription ni modification ne sera prise par téléphone.

Si besoin d'un certificat médical, vous devrez nous le faire parvenir par l'un des moyens suivants, de la solution préférentielle à la solution la moins pratique :

- directement sur le formulaire d'inscription en ligne, ou après, en vous connectant sur votre espace coureur pour le télécharger
- par mail à iut@issytriathlon.com
- par courrier à "Issy Triathlon, Issy Urban Trail, 5 avenue Jean Bouin, 92130 Issy-les-Moulineaux" avant le 1er février 2025
- sur place au retrait des dossards (cf. section 7, "Remise des dossards")

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident si la personne court sans dossard ou avec un dossard qui ne lui était pas attribué.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à l'Eliminator ou aux Urban Trail S, M et Relais.

Inscriptions en ligne closes au plus tard jeudi 6 février 2025 à 21h ou dès 2000 inscrits.

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Pas d'inscription possible sur place.

6. EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Il est OBLIGATOIRE d'avoir une lampe frontale ou lampe pectorale (en état de fonctionner) et un brassard auto réfléchissant (sous peine d'être disqualifié).

Le trail ne propose aucun point de ravitaillement pendant la course il est fortement préconisé l'équipement suivant :

1 sac à dos devant contenir ce qui suit : 1 réserve pouvant contenir 250 ml d'eau minimum, 1 gobelet personnel 15cl ou bidon, gels, pièce d'identité...

7. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité. A retirer à la Cité des Sports (92 boulevard du Gouverneur Général Eboué 92130 Issy-les-Moulineaux) sur l'un des 2 jours suivants :

- vendredi 7 février, de 12h à 20h
- samedi 8 février, de 9h à 19h45 (**18h45 dernier délai pour l'Eliminator**)

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications le samedi jusqu'à 17h.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

8. CHRONOMETRAGE

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce au pied qui devra être restituée à l'arrivée. En cas d'abandon merci de ramener la puce à l'arrivée ou la déposer à Issy Triathlon au PC sécurité de la Cité des Sports (92 boulevard du Gouverneur Général Eboué, 92130 Issy-les-Moulineaux).

Le dossard fourni devra être visible tout au long de la course et être placé sur le torse ou le ventre. Merci de ne pas changer vos puces sous peine de fausser les résultats des courses (chaque puce est attribuée à une course spécifique). **PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS !**

9. SECURITE du PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et les trottoirs. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

10. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les différents sites du parcours. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

11. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux courses *Issy Urban Trail*.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

12. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure (événement climatique, catastrophe naturelle, conditions sanitaires, arrêté municipal ou préfectoral) ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

13. SERVICE MEDICAL

Une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la manifestation, elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

14. DROITS A L'IMAGE

"J'autorise expressément les organisateurs *Issy Urban Trail*, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'Issy Urban Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée".

15. RECOMPENSES

L'organisation remettra des lots aux 3 premiers et premières des courses Eliminator, Urban Trail S, Urban Trail M et Urban Trail XL, ainsi qu'aux 3 premiers de l'Urban relais (toutes catégories et sexes confondus).

Toute personne absente lors du podium ne pourra récupérer a posteriori son lot (un tiers ne peut récupérer le lot à sa place).

16. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il(elle) a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il(elle) s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.